

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

OBJETPrévoyance Collective - Avenant au
contrat de maintien de salaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 septembre 2019

Du 12 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTER

Un scrutin a eu lieu, Mme Emilie BEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Mutuelle Nationale Territoriale, titulaire du contrat, propose un avenant à effet au 1^{er} janvier 2020 portant :

- Changement des conditions générales du contrat remplacées par les conditions générales référencées GMSC-95-20 qui se substituent aux références antérieurement mentionnées aux conditions particulières du contrat. Il est important de noter que ces changements sont sans incidence sur le niveau des prestations du contrat.

- Modification du taux à 3.61% contre 3.25 % auparavant : dans un contexte de progression continue du nombre et de la durée des arrêts de travail, conduisant à une forte augmentation des compléments de salaires versés aux adhérents, le taux de cotisation évolue.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées demeurent inchangées.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver l'avenant au contrat de maintien de salaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2019

Le Maire

Signature

